

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national de l'Etape 3

**Crèche collective centre ville –Ilot
Câlin
Chartres (Eure-et-Loir (28))**

Note de Première Phase (NPP)

Septembre 2010 – N° 280500653_RNPP



*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Crèche collective centre ville- ilot câlin (Région Centre, Département de l'Eure-et-Loir, Commune de
Chartres (28)
Note de Première Phase 1 (NPP) N° 280500653_RNPP*

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national de l'Etape 3

Crèche collective centre ville – Ilot Câlin Chartres (Eure-et-Loir (28))

Note de Première Phase (NPP)

Septembre 2010 – N° 280500653_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Benoît MONNIOT	Ingénieur de projet
Vérificateur	Stéphanie SOENE	Chef de projet
Approbateur	Alain ROGER	Directeur de projet

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

La crèche collective centre-ville – Ilot Câlin (ETS n°280500653) est localisée au 25, rue des Bouchers à Chartres (28). Cette crèche accueille 65 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans ainsi que 18 adultes (personnel de l'établissement).

La crèche, propriété de la Mairie de Chartres s'étend sur une surface d'environ 700 m² qui comprend :

- un bâtiment d'un étage où sont installées les salles de jeux et d'activités, les dortoirs, les sanitaires et des salles de repos du personnel. Le bâtiment possède un niveau de sous-sol, sur l'ensemble de sa surface, occupé par des caves, des locaux techniques et une cuisine ;
- des aménagements extérieurs composés de :
 - une zone d'espaces verts d'environ 150 m² recouverte d'herbe avec des arbustes et des arbres ;
 - une zone recouverte par un dallage et par un enrobé au droit d'un jeu pour enfant (structure en bois) d'environ 150 m² ;
 - une zone inaccessible aux enfants d'environ 50 m² comprenant une remise à vélos fermée.

Au total 65 enfants, 18 personnels scolaires et pas logement de fonction.

Au cours de la visite il a été constaté la présence d'un sous-sol au droit du bâtiment et l'absence de jardin pédagogique. Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été détecté lors de la visite.

Résultats des études historiques et documentaires

C'est la superposition de la crèche par rapport à ancien atelier de carrosserie et de peinture répertorié dans la base de données BASIAS (site BASIAS n° CEN2802106) qui a motivé son inclusion dans la démarche de diagnostic.

L'étude historique réalisée au cours de cette première phase du diagnostic montre que le bâtiment de la crèche a été construit entre 1962 et 1967 sur un terrain ayant abrité l'ancien atelier de carrosserie et de peinture répertorié dans BASIAS

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Crèche collective centre ville- ilot câlin (Région Centre, Département de l'Eure-et-Loir, Commune de
Chartres (28)
Note de Première Phase 1 (NPP) N° 280500653_RNPP*

(CEN1800004). L'activité de ce site a débuté au 25 rue des Bouchers en 1880 et s'est achevé en 1908.

Aucune autre ancienne activité industrielle n'a été identifiée dans comme pouvant influencer sur la qualité des milieux au droit de l'ETS.

Des polluants potentiels (pour partie volatils) liés l'activité réalisée sur le site BASIAS superposé à l'ETS (anciens ateliers de carrosserie et de peinture) ont été susceptibles de s'être infiltrés dans les sols au droit du site BASIAS et de l'ETS.

Résultats des études géologiques et hydrogéologiques

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique que la première nappe d'eau souterraine au droit du site est contenue dans les terrains crayeux vers 30 mètres de profondeur et que l'écoulement naturel de cette nappe s'effectue vers le nord-est en direction de l'Eure Cher situé à environ 500 mètres au nord-est du site et s'écoulant en direction du Nord.

Aucun pompage de la nappe, pouvant influencer le sens d'écoulement des eaux souterraines, n'a été recensé à proximité de l'établissement scolaire.

Etude des influences potentielles de l'ancien site industriel sur l'établissement scolaire

S'agissant d'une crèche, trois scénarios d'exposition sont à considérer.

Un de ces scénarios a été écarté :

- l'ingestion d'eau potable par les enfants :

Aucune information concernant le tracé des réseaux d'eau potable n'étant disponible, il est possible que ceux-ci traversent l'emprise du site BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations est donc retenue.

Les deux autres scénarios d'exposition potentielle ont été retenus :

- l'ingestion de sols par les enfants :

Ce scénario est retenu du fait de la superposition de la crèche avec l'ancien atelier de carrosserie et de peinture et de la présence de sols à nu accessibles aux enfants.

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS :

La superposition de l'école maternelle avec l'ancien atelier de carrosserie et de peinture ne permet pas de conclure à l'absence d'influence du site BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de la halte-garderie via un transfert de composés volatils dans les sols. Ce scénario d'exposition potentielle est donc retenu.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'impact du site BASIAS sur la qualité des sols superficiels, de l'eau du robinet et de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement, nous proposons

que La crèche collective centre-ville – Ilot Câlin (ETS n°280500653) **fa**se l'**objet d'une campagne de diagnostics sur les milieux pertinents (phase 2)** à l'issue de la phase 1.

Des investigations de phase 2 sont proposées sur les milieux eau du robinet, sols superficiels au droit des zones non revêtues accessibles par les enfants, air du sol sous la dalle des bâtiments, et air ambiant du sous-sol. Les substances à rechercher sont les substances volatiles susceptibles d'avoir été manipulées, stockées ou produites sur le site BASIAS.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de Phase 2.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Établissements sensibles ».